



CHINESE AIR-CRANE

De nouveau une Première nation

La Nass coule à travers un territoire situé sur la côte canadienne du Pacifique où dominent les champs de lave, les forêts denses et les montagnes sacrées. En 1858, la Couronne britannique créa la colonie de la Colombie-Britannique, qui comprenait la région de la Nass, où les Nisga'a vivaient depuis des temps immémoriaux. En 1887, les Nisga'a commencèrent à faire des représentations auprès du gouvernement pour que celui-ci reconnaisse les droits et le titre de propriété qu'ils avaient sur le territoire. Le 4 août 1998, après vingt-cinq années de négociation, les Nisga'a, le Canada et la Colombie-Britannique signèrent un accord définitif, désigné *Accord définitif Nisga'a*, lors d'une cérémonie qui se tint à New Aiyansh.

Le 11 mai 2000, date de prise d'effet du traité, les Nisga'a cessèrent d'être assujettis à la *Loi sur les Indiens*, sauf pour ce qui est de l'admission au statut d'Indien (inscription au registre). Ce jour historique marquait la fin d'une longue marche qui avait duré 113 ans — et le début d'une nouvelle ère pour la Nation Nisga'a. Pour la première fois de l'histoire moderne, grâce aux dispositions d'autonomie gouvernementale que renfermait le traité, les Nisga'a avaient le pouvoir légal de conduire leurs propres affaires. Le traité mettait fin à l'incertitude qui régnait sur la propriété des terres et ouvrait la voie à la prise d'initiatives conjointes de développement des ressources naturelles sur le territoire nisga'a, pour le plus grand bénéfice des Nisga'a et du Canada tout entier.

La nouvelle de l'accord définitif conclu avec les Nisga'a se répandit bien au-delà de la vallée de la Nass — à travers la Colombie-Britannique et les autres régions du Canada, et à l'étranger.

Aujourd'hui, les gouvernements et les autres nations autochtones observent la mise en œuvre du traité avec beaucoup d'intérêt, consultant à l'occasion les négociateurs nisga'a ainsi que les négociateurs provinciaux et fédéraux.

L'Accord définitif Nisga'a est un véritable modèle. Il montre que les gouvernements et les Premières nations peuvent, s'ils font preuve de bonne foi, travailler ensemble pour assurer l'avenir économique de leurs populations.

Les terres nisga'a

La Nation Nisga'a compte environ 5 500 personnes. Environ la moitié vivent dans les quatre communautés riveraines de la Nass : Gingolx (Kincolith), Laxgalt'sap (Greenville), Gitwinksihlkw (Canyon City), et New Aiyansh, les autres étant établies dans plusieurs centres urbains de la province, notamment à Terrace, Prince Rupert et Vancouver. Aux fins de l'administration du gouvernement nisga'a, et aux termes de l'Accord, les membres de la communauté qui vivent dans ces centres urbains sont désignés « locaux urbains Nisga'a ».

La Nation Nisga'a possède environ 2 000 km² de terres en fief simple. Aux termes du traité, les Nisga'a peuvent pêcher dans la région de la Nass (26 838 km²) et chasser les animaux sauvages dans la zone désignée comme la « région faunique de la Nass » (16 101 km²). En participant aux comités de gestion établis aux termes du traité, les Nisga'a fournissent des avis et des recommandations aux ministères fédéraux et provinciaux concernés en ce qui a trait à la gestion du poisson et

de la faune terrestre. Le gouvernement nisga'a est habilité à faire des lois concernant les droits et obligations des Nisga'a en matière de faune, d'oiseaux migrateurs, de poisson et de plantes aquatiques.

En 2002, la Colombie-Britannique a poursuivi ses travaux d'arpentage des limites du territoire nisga'a, couvrant huit régions en bordure du territoire de la Première nation, notamment le Nisga'a Lava Bed Memorial Park et la Gingietl Ecological Reserve No. 15. Les relevés préliminaires ont été soumis aux gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique et à la Nation Nisga'a.

La Nation Nisga'a a son propre système cadastral et son propre registre foncier, le *Lisims Land Registry* (registre des terres lisims), modelé sur le système de la Colombie-Britannique. Depuis la date de prise d'effet du traité, la Nation Nisga'a a attribué 5 001 hectares de terres aux quatre villages nisga'a qui à leur tour ont attribué 493 « titres de village » à leurs citoyens. De plus, 74 concessions foncières (permis d'occupation, droits de passage, permis d'utilisation spéciaux) ont été accordés à une dizaine d'établissements privés et publics, notamment à des ministères provinciaux, à la G.R.C., à la C.B.C. et à la Skeena Cellulose, Inc.

Un gouvernement représentatif et responsable

La Nation Nisga'a a le pouvoir de s'autogouverner et de faire des lois. Son gouvernement est composé du Gouvernement Nisga'a Lisims (GNL) et de quatre gouvernements de village. La Nation Nisga'a agit par le biais du premier (GNL), qui est constitué d'un corps exécutif et d'un corps législatif

ainsi que d'un Conseil des aînés. Chaque village nisga'a agit par le biais de son gouvernement local dans l'exercice de ses droits, pouvoirs et privilèges et dans l'exécution de ses devoirs, fonctions et obligations.

Les Nisga'a se sont toujours gouvernés suivant la règle *Ayuukhl Nisga'a*, qui constitue la loi et la coutume traditionnelles de la nation. Le Conseil des aînés interprète la règle ayuuk et guide le gouvernement nisga'a dans ses décisions. Réunissant les chefs, les matriarches et les notables de la communauté, le Conseil des aînés est nommé par le GNL conformément à la loi nisga'a et aux dispositions prévues à l'Accord définitif.

Le gouvernement nisga'a est un gouvernement démocratique et représentatif, qui est comptable de ses actions devant les citoyens. Le président du Conseil, le président exécutif, le secrétaire-trésorier et le président du Conseil des aînés sont élus par les citoyens nisga'a et constituent les quatre officiers principaux du GNL. Le conseiller en chef et les autres conseillers sont élus par les citoyens nisga'a qui résident dans les villages. L'exécutif comprend les responsables et le conseiller en chef de chaque gouvernement de village ainsi qu'un représentant de chaque regroupement d'« urbains ».

Wilp Si'ayuukhl Nisga'a est le corps législatif responsable de l'étude et de l'édiction des lois du GNL. Il compte trente-neuf membres : les responsables du GNL, le conseiller en chef et les conseillers de chaque village nisga'a, ainsi que deux représentants élus de chaque regroupement d'« urbains ». Au cours de la période couverte par le présent rapport, Wilp Si'ayuukhl Nisga'a s'est



réuni cinq fois (les 24-25 avril 2001, 25-26 juillet 2001, 25-26 octobre 2001, 24-25 janvier 2002 et 12-13 mars 2002). Onze lois ont été édictées, de même que de nombreuses résolutions concernant le fonctionnement du gouvernement nisga'a.

Conformément à l'Accord définitif Nisga'a, le Canada et la Colombie-Britannique doivent procéder à des paiements de transfert annuels au bénéfice de la Nation Nisga'a jusqu'en 2014. Au cours de la période couverte par le présent rapport, ces paiements ont représenté un montant de 20,3 millions de dollars en ce qui concerne le Canada et 1,67 million de dollars en ce qui concerne la Colombie-Britannique.

Un partenariat efficace

Étant donné que les trois gouvernements signataires partagent la responsabilité de la mise en œuvre de l'Accord, un comité de mise en œuvre a été établi pour constituer un lieu d'échange et d'information. Le comité doit veiller à ce que les responsabilités de chacun soient exécutées dans des délais raisonnables et gérer les problèmes susceptibles de surgir dans la mise en œuvre de l'Accord. Le Canada, la Colombie-Britannique et la Nation Nisga'a ont confirmé que le comité de mise en œuvre avait travaillé dans un esprit de collaboration pour que la transition juridictionnelle se fasse en douceur. La communication et la coopération entre les parties sont de plus en plus efficaces au fur et à mesure qu'on avance dans le processus de mise en œuvre. Le présent compte rendu d'activités, qui est financé par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, fait la

synthèse des progrès accomplis par les parties pour la deuxième année de mise en œuvre du traité.

Une expérience à partager

Les représentants nisga'a ont voyagé à travers le Canada et à l'étranger pour partager leur expérience de la négociation et de la mise en œuvre d'un traité. Au cours de l'année écoulée, les membres du gouvernement Nisga'a Lisims ont participé à plusieurs conférences et symposiums : le Sommet des Amériques à Québec, la Conférence sur la gouvernance autochtone à Yellowknife, l'Assemblée générale annuelle de l'Assemblée des Premières Nations à Halifax, le Symposium sur la gouvernance des Premières nations du Nord-Ouest à Prince George et enfin le Congrès provincial de la Colombie-Britannique à Vancouver.

Hak'ak'a'a, bulletin de nouvelles officiel du gouvernement Nisga'a Lisims, donne un compte rendu des événements qui ont marqué la mise en œuvre du traité. Il est publié tous les deux mois sur le site web du GNL et est distribué aux citoyens nisga'a, aux médias et aux responsables du secteur privé et du secteur public.

Je suis né sur un chalutier, près de Gingolx, alors que ma famille rentrait à Gitlaxt'aamiks en provenance de Prince Rupert. Il faisait gros temps, et ma mère a accouché sur le bateau. Mes parents ont eu huit enfants, et notre père assurait notre subsistance en pêchant et en travaillant comme journalier.

J'ai commencé à pêcher avec mes oncles dès l'âge de dix ans. Mon premier emploi a été dans une conserverie. La vie était dure : nous n'avions rien. Nous étions isolés et ignorions tout du monde extérieur. J'ai passé toute ma vie ici, sauf la période où j'ai été envoyé dans une « école résidentielle ». Quand on quittait la réserve pour cet endroit, on était complètement confus, perdu. Ce n'est pas une expérience dont on aime parler...

J'ai été pêcheur, bûcheron, camionneur — j'ai fait trente-six métiers. L'an dernier, j'ai trouvé un emploi comme camionneur pour le service des pêches des

Nisga'a. Cette année, on m'a promu superviseur et coordonnateur des déplacements de machinerie. Je coordonne le matériel en essayant de réduire les coûts, pour rendre l'opération plus efficace. Cela a bien marché pour moi, j'aime bien travailler ici.

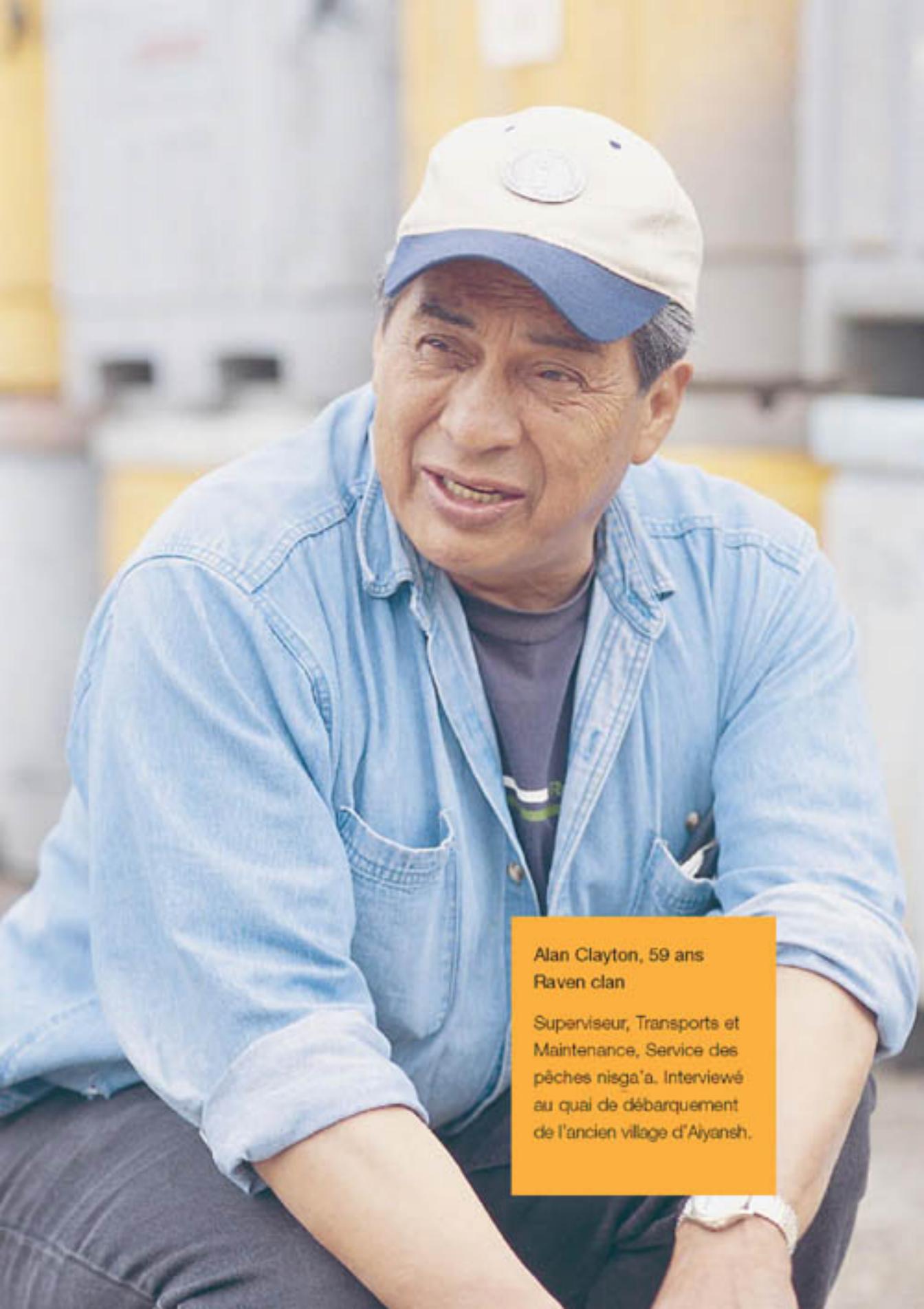
À mon avis, il y a deux types de personnes : les gens qui agissent, et les autres. En général, les Nisga'a sont des gens qui agissent.

Au cours des dix dernières années, la pêche est devenue une nouvelle source d'emploi pour les Nisga'a. Les changements que cela a apportés dans notre existence sont énormes. Je crois que l'on commence à comprendre que la pêche sera pour nous un moyen d'assurer notre développement durable, et que le Programme des pêches des Nisga'a est un gage de prospérité pour les générations futures. Beaucoup de cours d'eau sont en train de perdre leurs stocks de poissons — mais pas les nôtres. Ici, on voit que les choses s'améliorent, que les stocks se rétablissent graduellement.

Nous ne sommes pas de la race des suiveurs — nous savons ce que nous voulons. Si notre gouvernement maintient le cap, tout ira bien. Pas seulement pour nous, mais pour tous les habitants de la vallée. Nous employons des gens de l'extérieur, pas seulement des Nisga'a. Cela crée un climat plus sain.

Ce traité ne fait que commencer à créer les emplois qui nous ont manqué pendant tant d'années. Il n'y a pas si longtemps, je croyais qu'on ne faisait que changer la couleur de la clôture... Mais maintenant, nous avons notre propre gouvernement. Nous sommes maîtres chez nous et nous sommes les seuls à décider des changements que nous voulons instaurer au sein de notre communauté. Il n'en tient qu'à nous de réussir ou d'échouer. Au début, nous n'étions pas sûrs que ce traité fût une bonne chose. Comme pour n'importe quoi, il faut du temps — et de la patience.

« Nous ne sommes pas de la race des suiveurs :
nous savons ce que nous voulons. »

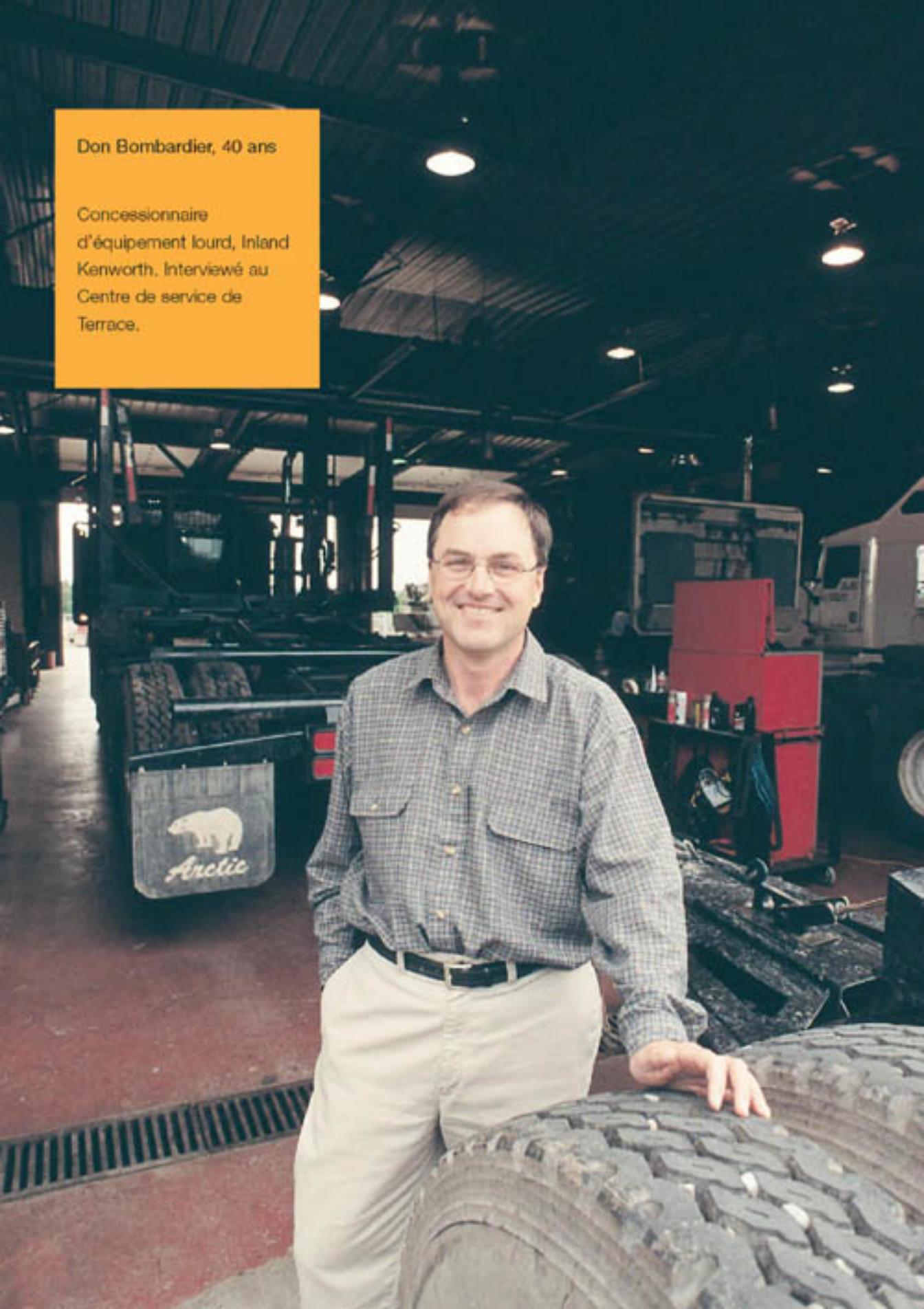


Alan Clayton, 59 ans
Raven clan

Superviseur, Transports et
Maintenance, Service des
pêches nisga'a. Interviewé
au quai de débarquement
de l'ancien village d'Aiyansh.

Don Bombardier, 40 ans

Concessionnaire
d'équipement lourd, Inland
Kenworth. Interviewé au
Centre de service de
Terrace.



Les Nisga'a sont très importants pour l'économie de Terrace. Sans eux, notre centre-ville serait en sérieuse difficulté. Nous avons perdu presque toutes nos industries. Mais les Nisga'a ont massivement soutenu les entreprises du centre-ville — les magasins de vêtements et d'alimentation, les hôtels. Nous serions dans une très mauvaise passe si les Nisga'a n'étaient pas là.

Nous avons participé au projet de la Laxgalt'sap Forest Corporation depuis les tout débuts, alors qu'il n'était qu'un concept. Mais la compagnie se

développe graduellement. Au cours des cinq dernières années, elle a acheté pour plus de 1 million de dollars d'équipement — cinq camions, un porteur-autochargeur, une grue chargeuse et une machine pour construire des chemins forestiers. Nous avons également vendu un nouveau camion au Service des pêches nisga'a.

Les Nisga'a représentent une partie importante de notre chiffre d'affaires. Je vois leur rôle prendre de plus en plus d'importance au fur et à mesure qu'ils modernisent leurs façons de faire et qu'augmente leur volume d'activité. Pour une nouvelle compagnie, la Laxgalt'sap Forest

Corporation s'est développée de manière spectaculaire. Certaines activités ont des hauts et des bas, mais en général la compagnie se développe comme une entreprise viable. Les terres des Nisga'a ont beaucoup de bois exploitable pour lequel on a trouvé des marchés intéressants. Les choses vont bien pour les Nisga'a. La vallée de la Nass a énormément de potentiel et les Nisga'a sont une très importante source de revenu pour la ville.

« Les Nisga'a sont très importants pour l'économie de Terrace. Sans eux, notre centre-ville serait dans une très mauvaise passe. »

